

Maturité professionnelle (MP)

Qu'est-ce que la maturité professionnelle?

La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale par une formation élargie en culture générale. Elle donne accès sans examen aux études dans une haute école spécialisée (HES), dans la filière correspondant à la profession apprise. Si la formation professionnelle initiale ne correspond pas au domaine d'études souhaité, il est possible de suivre un stage d'une année pour être admis.

Les titulaires d'une maturité professionnelle disposent donc

- d'un titre de formation professionnelle initiale avec le certificat fédéral de capacité (CFC) ou le diplôme d'une école de commerce reconnue et
- d'un certificat de maturité professionnelle.

Cette double qualification permet

- d'étudier dans une HES ou
- de travailler dans la profession apprise ou
- de poursuivre sa formation d'une autre manière.

Les titulaires d'une maturité professionnelle peuvent également se présenter à un examen complémentaire (passerelle) et obtenir ainsi le droit d'entreprendre des études dans une université suisse ou une école polytechnique fédérale (EPF Lausanne, ETH Zurich) ou dans une haute école pédagogique.

Le certificat de maturité professionnelle est délivré à toute personne ayant passé avec succès les examens de maturité professionnelle. Les examens portent sur les quatre branches du domaine fondamental (première et deuxième langues nationales, troisième langue et mathématiques) et sur les deux branches du domaine spécifique. Ils portent au total sur huit ou neuf branches.

L'interdisciplinarité caractérise la maturité professionnelle. C'est pourquoi un travail personnel interdisciplinaire est inclus dans le programme d'études: les candidats et les candidates doivent faire appel à des connaissances et à des savoir-faire puisés dans au moins deux branches; ils conçoivent un projet, l'élaborent et rédigent leur travail de manière autonome.

Quelles filières de formation conduisent à la maturité professionnelle?

La fréquentation d'une filière de formation reconnue avec examens finals durant la formation professionnelle initiale en entreprise préparant au certificat fédéral de capacité, dans une école de commerce ou une école de métiers (MP 1); après une formation professionnelle initiale et l'obtention d'un CFC, dans une filière à temps complet ou dans une filière à temps partiel suivie parallèlement à l'exercice d'une profession (MP 2).

Examens fédéraux de maturité professionnelle

Les examens fédéraux de maturité professionnelle offrent la possibilité d'obtenir le certificat fédéral de maturité professionnelle après une préparation individuelle. Sont admis aux examens les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Les personnes disposant d'un diplôme de commerce délivré par une école de commerce reconnue par le SEFRI sont admises aux examens si elles justifient d'un stage en entreprise de 39 semaines. La Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) organise chaque année une session d'examen à l'intention des personnes qui se sentent prêtes à se présenter aux examens de maturité professionnelle sans avoir suivi de cours de préparation. Les informations à ce sujet sont fournies par le secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle à Berne (l'adresse figure à la fin du document).

Qui peut suivre l'enseignement menant à la maturité professionnelle?

Les personnes qui commencent une formation professionnelle initiale avec CFC – en d'autres termes qui ont une place d'apprentissage et ont signé un contrat – ou les personnes qui ont achevé une formation professionnelle initiale et obtenu un CFC peuvent suivre l'enseignement menant à la maturité professionnelle. Les conditions et les procédures d'admission sont réglées au plan cantonal. L'office cantonal de la formation professionnelle renseigne (les adresses figurent à la fin du document).

Qui offre des filières de maturité professionnelle?

Plus de 200 écoles, publiques et privées, offrent l'enseignement menant à la maturité professionnelle. Pour davantage d'informations, s'adresser aux offices cantonaux de la formation professionnelle.

Comment la maturité professionnelle est-elle structurée?

L'enseignement menant à la maturité professionnelle couvre trois domaines:

- un domaine fondamental
- un domaine spécifique
- un domaine complémentaire

Les branches du domaine fondamental sont les suivantes:

- première langue nationale
- deuxième langue nationale
- troisième langue
- mathématiques

Les branches du domaine spécifique sont les suivantes:

- Finances et comptabilité
- Arts appliqués, art, culture
- Information et communication
- Mathématiques
- Sciences naturelles
- Sciences sociales
- Economie et droit

En règle générale, l'enseignement doit être suivi dans deux branches.



Les branches du domaine complémentaire sont les suivantes:

- Histoire et institutions politiques
- Technique et environnement
- Economie et droit

En règle générale, l'enseignement doit être suivi dans deux branches.

Quelle est l'importance de la dotation horaire?

Durant la formation professionnelle initiale, les cours de maturité professionnelle se recourent partiellement avec l'enseignement de la culture générale et des connaissances professionnelles à l'école professionnelle. Un effort important doit être consenti pendant tout l'apprentissage, en particulier dans les branches de culture générale. L'enseignement menant à la maturité professionnelle représente au moins 1440 périodes d'enseignement ou 1800 heures de formation de plus que pour une formation professionnelle initiale.

La préparation de la maturité professionnelle post-CFC dure un an à temps complet ou deux ans en cours d'emploi.

Quel est l'intérêt suscité par la maturité professionnelle?

Depuis l'introduction de cette formation en 1994, le nombre des certificats de maturité professionnelle est en constante augmentation. Chaque année, environ 14'000 personnes obtiennent le certificat fédéral de maturité professionnelle.

Dispositions légales

LFPr art. 25, Loi sur la formation professionnelle (Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002, RS 412.10)

OFPr, art. 22, Ordonnance sur la formation professionnelle (Ordonnance sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003, RS 412.101)

OMPr Ordonnance sur la maturité professionnelle (Ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle, RS 412.103.1)

(Téléchargement des lois mentionnées via le numéro RS à l'adresse: www.admin.ch/gov/fr)



Liens

www.ofp.formationprof.ch

Les offices cantonaux de la formation professionnelle informent et conseillent au sujet des cours menant à la maturité professionnelle.

www.sbf.admin.ch (Thèmes > Formation > Formation professionnelle initiale > Maturité professionnelle)
L'information et la documentation sur les possibilités offertes par la maturité professionnelle et les hautes écoles spécialisées sont disponibles sur le site Internet du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les développements futurs de la maturité professionnelle relèvent aussi de la compétence du SEFRI.

www.berufsmaturitaet.ch/fr

Ce portail Internet des partenaires de la formation professionnelle contient des informations multiples, des photographies et des vidéos.

www.orientation.ch (Formation > Apprentissage > Maturité professionnelle)

www.sbf.admin.ch

Secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP)
Hotelgasse 1, case postale 316, 3000 Berne 7, tél. 031 328 40 44

Références bibliographiques

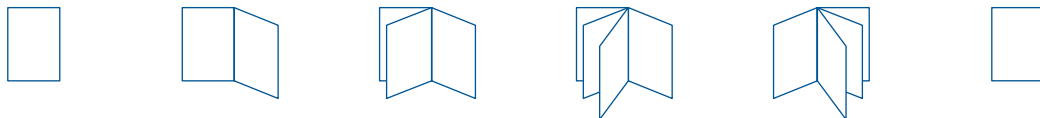
CSFO. *Lexique de la formation professionnelle*.

Berne : CSFO Editions, 2013.

240 pages, ISBN 978-3-03753-065-8.

Publication également disponible en allemand, italien et anglais.

En ligne avec changement de langues sous www.lex.formationprof.ch



Aide-mémoire 10

Maturité professionnelle (MP)

En collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

www.am.formationprof.ch

Edition août 2018

© CSFO Berne

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.

CSFO | Maison des cantons | Speichergasse 6 | Case postale | CH-3001 Berne
Téléphone 031 320 29 00 | Fax 031 320 29 01 | formationprof@csfo.ch

www.formationprof.ch